

Pour éviter la liste noire, le Conseil fédéral n'en finit pas de s'aplatir

Nos autorités s'empresseraient de répondre aux exigences de l'OCDE, qui menace à nouveau de placer la Suisse sur sa liste noire des paradis fiscaux. Un zèle que dénonce avec force Lionel Halpérin, avocat et candidat PLR au Grand Conseil genevois

Par Lionel Halpérin

De courbettes en genuflexions, le Conseil fédéral n'en finit pas de s'aplatir et de jouer les carpettes par peur des exigences formulées par l'étranger. On peut même parler de véritable panique.

[Selon Le Temps du 15 août 2013](#), notre gouvernement, confronté à une nouvelle menace de «liste noire» par l'OCDE, propose une révision de la loi sur l'entraide en matière administrative.

Dans son analyse du système suisse, l'OCDE décrit trois types de comportement critiquables selon elle. Il s'agit du faible nombre de conventions de double imposition ratifiées selon le nouveau modèle OCDE. Ce grief est impertinent. Nous avons signé ces dernières années toute une série de conventions fondées sur le modèle OCDE... que l'OCDE vient de modifier, nous enjoignant de nous aligner. Ce nonobstant, le Conseil fédéral s'est mis à la tâche. La critique vise également la nature des actions des sociétés, au porteur ou nominatives, qu'elle souhaite voir uniquement nominatives, vaste chantier, surtout rhétorique, également en cours de révision sous l'impulsion du Conseil fédéral. Enfin, c'est le droit de recours du contribuable visé par une demande étrangère que l'OCDE souhaite voir limité. C'est ce dernier point qui fait l'objet des nouvelles propositions du Conseil fédéral, lequel pousse le zèle jusqu'à déposer en urgence ce projet de modification de la loi.

Dans quel but? Permettre la transmission à des Etats étrangers d'informations concernant les clients de banque sans que ceux-ci ne soient informés préalablement qu'une procédure est ouverte à leur rencontre. Par conséquent, sans qu'ils aient la possibilité de soumettre à un juge les décisions qui seraient prises par l'administration. Ce projet vise également à permettre d'accorder l'entraide aux Etats étrangers même lorsque la demande ferait suite à un vol de données en Suisse, pour autant que l'Etat en question n'ait pas activement participé au vol de ces données.

Ce faisant, le Conseil fédéral revient sur les engagements fermes qu'il a pris par la voix de Mme Widmer-Schlumpf il y a quelques mois à peine.

On perçoit d'emblée à quel point ce projet est liberticide. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, comme chaque fois qu'il se sait en faute, le Conseil fédéral propose de le traiter en urgence.

Des procédures seraient donc engagées à l'insu de ceux contre lesquelles elles seraient dirigées. Les voici empêchés de se défendre. Autant dire qu'on revient aux beaux jours de l'inquisition.

Ces mesures portent en effet atteinte à l'un des principes fondamentaux de notre système juridique, celui du droit d'être entendu et de voir toute décision prise à son encontre être revue par un juge.

Il s'agit de garanties procédurales essentielles dans un Etat de droit. Il est inconcevable que des procédures secrètes et soustraites à la justice fassent leur apparition dans notre système juridique et plus encore que notre pays récompense les Etats bénéficiaires d'infractions graves commises sur notre sol et à notre détriment. C'est une véritable prime à la délation et à la trahison.

Il est vrai que la coalition des Etats voraces ne s'intéresse pas au droit, mais à l'argent des contribuables. Nos autorités, de leur côté, ne cherchent pas à déterminer si les exigences de l'OCDE sont fondées, ni si elles sont compatibles avec les principes fondamentaux qui nous régissent. Elles ne s'interrogent même pas sur la légitimité de l'OCDE à nous interpellier et à hausser le ton. Elles se contentent de prendre acte que l'OCDE décrit trois types de comportement qui ne satisferaient pas, selon elle, aux standards internationaux. Et lorsqu'on nous demande d'en corriger au moins un pour éviter la «liste noire», notre gouvernement, toujours servile, décide de faire avancer les trois projets en parallèle, sans égard pour le fait que les Suisses ne supportent plus d'être constamment mis sous pression. Ils voient bien que tout ceci conduit à un démantèlement de notre Etat de droit.

Ne pourrait-on pas attendre plutôt du Conseil fédéral qu'il fasse entrer dans l'ordre international le respect de l'Etat de droit? Voila un standard dont nous pourrions être fiers.